




DELIBERATION N°001/2026
DU CCAS DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE

<p>Date de convocation : 26 février 2026</p> <p>Date d'affichage de la convocation : 26 février 2026</p> <p>Nombre de Membres : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 14 Quorum : 7 N'ayant pas pris part au vote : 0</p>	<p>L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, à dix-huit heures trente minutes, le conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy CHAPELLE.</p> <p><u>Etaient présents :</u></p> <p>Mesdames : Alexandra BEAUFORT - Dominique BEAUME - Marie-Thérèse CHARPENTIER - Odile DEFAY - Betty PEYRET - Adrienne WIERZBA</p> <p>Messieurs : Claude BRUYERE - Guy CHANAL - Guy CHAPELLE - Michel DEMOURGUES - Joseph PANDRAUD</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents ayant donné pouvoir :</u></p> <p>Messieurs : Etienne CHARBONNIER (donne pouvoir à Alexandra BEAUFORT) - Jérôme RIVAT (donne pouvoir à Guy CHAPELLE) - Jean TEYSSONNEYRE (donne pouvoir à Betty PEYRET)</p>				
<p><u>Objet :</u></p> <p>Désignation d'un secrétaire de séance</p>	<p>Conformément aux dispositions du règlement intérieur du CCAS adopté le 6 septembre 2022, le conseil d'administration est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.</p> <p>Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Désigne M. Michel DEMOURGUES pour remplir cette fonction. <p style="text-align: center;">Fait à Saint-Germain-Laprade,</p> <p style="text-align: center;">Le 5 mars 2026</p> <table style="width: 100%;"><tr><td style="width: 50%; text-align: center;">Le Président</td><td style="width: 50%; text-align: center;">Le Secrétaire de séance</td></tr><tr><td style="text-align: center;">Guy CHAPELLE</td><td style="text-align: center;">Michel DEMOURGUES</td></tr></table> <div style="text-align: center;"></div>	Le Président	Le Secrétaire de séance	Guy CHAPELLE	Michel DEMOURGUES
Le Président	Le Secrétaire de séance				
Guy CHAPELLE	Michel DEMOURGUES				
<p><i>Le Président certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de la Haute-Loire au titre du contrôle de légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés et publiée.</i></p> <p><i>Cette délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, en recommandé avec accusé de réception :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- soit par un recours gracieux adressé au président,- soit par un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 cours Sablon, CS 90129, 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr <p><i>Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter de son rejet explicite ou implicite. Ce dernier intervient, à la suite du silence gardé par le président, à l'issue d'une période de deux mois.</i></p> <p style="text-align: center;">Transmis en Préfecture le 6 mars 2026 - Publié sur le site internet de la commune le 6 mars 2026</p>					

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2025

Etaient présents :

Mesdames : Alexandra BEAUFORT – Dominique BEAUME - Marie-Thérèse CHARPENTIER
- Odile DEFAY - Betty PEYRET - Adrienne WIERZBA

Messieurs : Claude BRUYERE - Guy CHANAL - Guy CHAPELLE - Michel DEMOURGUES

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

Mesdames :

Messieurs : Joseph PANDRAUD (a donné pouvoir à Claude BRUYERE) - Jérôme RIVAT
(a donné pouvoir à Guy CHAPELLE) - Jean TEYSSONNEYRE (a donné pouvoir à Betty PEYRET)

Absents :

Mesdames :

Messieurs : Etienne CHARBONNIER

Le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy CHAPELLE.

10 présents + 3 pouvoirs : quorum atteint et 13 votants

Michel DEMOURGUES a été désigné comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 18h30

Présentation de l'ordre du jour :

➤ **AFFAIRES GENERALES**

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 9 septembre 2025 ;
- Bilan du repas des aînés du 9 novembre 2025 ;
- Distribution des colis en EHPAD et boîtes de chocolats ;
- Points d'information concernant les différentes actions menées (journée intergénérationnelle, semaine bleue) ;
- Gym douce sur chaise ;
- Permanence de l'Assistante sociale ;
- Collecte de la Banque alimentaire ;
- Compte rendu des décisions

➤ **FINANCES**

- Demande de solidarité pour une facture d'eau
- Demande de solidarité pour une facture du centre de loisirs

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **AFFAIRES GÉNÉRALES**

○ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Michel DEMOURGUES est proposé en tant que secrétaire de séance.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

○ **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 9 septembre 2025**

Aucune modification n'est demandée.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

○ **Bilan du repas des aînés du 9 novembre 2025**

193 convives ont savouré le bon repas servi par le traiteur Saveur d'Antan. Seulement 3 personnes avaient annulé pour raison de santé. La journée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et musicale animée par Miss Mélodie. Il n'y a eu aucun retour négatif.

○ **Distribution des colis en EHPAD et boîtes de chocolats**

Les personnes de plus de 80 ans ne pouvant se déplacer ou présentant un état de santé ne leur permettant pas d'assister au repas, recevront à partir du 9 décembre la visite des élus du CCAS afin de leur remettre une boîte de chocolats.

22 personnes résident en EHPAD. Elles se verront remettre un coffret bien-être « miel gourmand » pour les 18 dames et un coffret masculin pour les 4 messieurs. Les bénévoles de « Tricotons du lien » ont été ravies à l'idée de tricoter et crocheter des chauffe-épaules et des écharpes. Des chef-d'œuvre ont vu le jour.

○ **Points d'information concernant les différentes actions menées**

- Journée intergénérationnelle : une quarantaine d'enfants de Fleuve en Vallée, le CCAS et les bénévoles de Tricotons du lien ont participé à l'atelier sur le thème Halloween, fantômes et masques qui a fait sourire et amuser petits et grands. Les enfants étaient très appliqués sur leurs ouvrages. Cette rencontre, qui s'est déroulée à la salle des Jonchères, s'est terminée autour de gâteaux préparés par les enfants et une collation offerte par le CCAS.
- Semaine bleue : la journée ensoleillée et douce du 14 novembre a fait oublier le film « la ferme des Bertrand » mais une trentaine de personnes ont été ravies d'assister à cette séance offerte par le CCAS.

○ **Gym douce sur chaise**

Une vingtaine de personnes participe aux exercices de gymnastique sur chaise, séances adaptées pour les personnes ne pouvant se mettre au sol. Les séances ont débuté le 4 décembre et auront lieu les jeudis matin de 9h30 à 10h30 hors vacances scolaires dans le hall du gymnase.

○ **Permanences Assistante Sociale**

L'assistance sociale de secteur, Mme COIN, assurera ses permanences les lundis des semaines paires au lieu des mardis à partir du 1^{er} janvier 2026.

- **Collecte de la Banque Alimentaire**

10 foyers bénéficient actuellement de la Banque alimentaire. Certains ont participé à la collecte à Proxy, Isatis, Auchan, Aldi et Lidl qui a eu lieu les 28, 29 et 30 novembre. La prochaine distribution aura lieu le 22 décembre 2025.

- **FINANCES**

- **Demande de solidarité**

Le CCAS a reçu de l'assistante sociale Mme COIN deux dossiers de demande d'aide :

- Une aide financière de 206.53€ pour le paiement d'une partie de la facture d'eau de 2025 d'une dame vivant seule avec son fils.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

- Une aide financière de 437.06€ pour régler une facture au SIVOM Fleuve en Vallée pour un accueil en centre de loisirs en août 2025 pour une dame vivant seule avec sa petite fille.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

- **COMPTE-RENDU DES DECISIONS**

Aucune décision n'a été prise depuis le conseil d'administration du 9 septembre 2025.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Un moment de convivialité est proposé vendredi 9 janvier à 16h00 à la salle du relais, aux élus et aux bénévoles du CCAS pour établir le bilan de l'année et du mandat.

La date du prochain conseil d'administration n'est pas fixée pour l'année 2026.

FIN DE LA SEANCE : 19H10

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE
PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2026

Signatures :

Le Président
Guy CHAPELLE

The image shows a handwritten signature in blue ink to the left of a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff and a cross, surrounded by the text "CCAS DE SAINT GERMAIN LAPRADE" and "(HAUTE-LORRAINE)" with two small stars on either side.

Le secrétaire de séance
Michel DEMOURGUES

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Michel Demourgues", written in a cursive style.